

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 MAI 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le mardi 11 mai 2021 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire.

**Présents** : Mme Jocelyne BOCH, M. BASTIEN David, Mme GUIRAO Céline, M. ZUNINO Xavier, M. GERMAIN Didier, M. LECOMTE Jérôme, Mme FLEYS Sandrine, M. MOULIN Laurent, Mme MONGELLAZ Anna, Mme THOME Emmanuelle, Mme DULLIN Sandra, Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie, M. MONTESSUIT Vincent, M. FRANCHIOLO Roger, M. DANTON Christophe, Mme BARILLIER Agnès, M. THEVENON Julien, Mme CLARENS Lyne, M. JABIOL Alexandre, M. LANSARD Yannick

**Absents** : Mme MALLINJOURD Mireille (Procuration à Madame Jocelyne BOCH)  
M. CAQUET Patrice (Procuration à Monsieur Didier GERMAIN)

**Date d'envoi de la convocation** : 5 mai 2021

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès BARILLIER

Sur proposition de Monsieur Jean-Claude MARTIN, **le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars est adopté à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Claude MARTIN indique qu'il convient de retirer un point initialement inscrit à l'ordre du jour : le point relatif à l'octroi de la protection fonctionnelle de la commune.

Monsieur le Maire explique pourquoi ce point avait été inscrit à l'ordre du jour, mais indique qu'il manque des éléments de précision juridique. Il propose de le retirer et de le ré-inscrire lors d'un prochain conseil municipal.

**Vote unanime du Conseil Municipal.**

### **DOSSIER SOUMIS A DELIBERATIONS**

#### **FINANCES**

##### ***1- Demande de subventions au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)***

Monsieur le Maire explique que, compte tenu des projets de la collectivité, inscrits au BP 2021, plusieurs demandes de subventions peuvent être déposées au titre du

Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Les investissements concernés sont (montants HT) :

<b>Eglise</b>	
Réfection étanchéité coursive	6,328.00
Réparation clocher	1,500.00
	<b>7,828.00</b>
<b>Equipement informatique et téléphonie des bâtiments municipaux</b>	
Bornes WIFI	1,822.20
Réseau téléphonique	7,087.00
Ordinateur portable - Service Scolaire	1,003.40
	<b>9,912.60</b>
<b>Installation fermeture de l'entrée de la Gendarmerie (sécurité)</b>	<b>3,710.00</b>
<b>Remplacement porte local du Foot (sécurité)</b>	<b>1,685.00</b>
Installation de 20 <b>supports pour cycles</b> en divers points de la commune	<b>6962,50</b>
Réhabilitation de la <b>Place de l'église</b>	<b>426,825.74</b>
<b>Rénovation énergétique du bâtiment des classes élémentaires</b>	<b>169,161.00</b>
<b>Cimetière</b>	
Extension columbarium	<b>6,741.00</b>
	<b>632,825.84</b>

Monsieur le Maire explique que l'assemblée départementale peut attribuer jusqu'à environ 65 000 € de subventions par commune (montant plafond)

Monsieur Alexandre JABIOL indique qu'il lui paraîtrait plus judicieux d'obtenir des subventions pour le développement de l'informatique dans les écoles (par exemple) que de demander une aide pour la réhabilitation de la place de l'église. L'investissement pour le scolaire lui paraît largement prioritaire.

Monsieur le Maire et Madame Jocelyne BOCH expliquent que l'essentiel dans le cas présent est d'obtenir le maximum de subventions que peut allouer le Département. Cette somme sera inscrite en recettes et permettra de donner davantage de marge de manœuvre au budget général, sachant que, pour une question de sincérité, les subventions possibles ne sont en général pas inscrites dans le budget primitif. On ne les inscrit que lorsque leur attribution est sûre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, par 21 voix « pour », le projet de demande de subvention présenté et autorise Monsieur le Maire à le déposer auprès du département de Haute-Savoie, au titre du CDAS.**

## ***2- Demande de subventions au titre des amendes de police***

Monsieur le Maire explique que chaque année, l'Etat transfère aux départements le soin de répartir entre les communes éligibles une enveloppe financière issue du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

A ce titre, les communes de moins de 10 000 habitants ont la possibilité de déposer des demandes d'aides au département.

Les travaux ou aménagements concernés doivent être liés à des aménagements de sécurisation des voiries. Et les subventions peuvent s'élever de 8 à 10 000 euros.

Pour 2021, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la réalisation des aménagements sécurisés des accès aux divers services situés à proximité de l'église.

Cela concerne les travaux suivants (montants HT) :

<b>Aménagement sécurisé des accès à la salle Plaimpalais, à la crèche et à la Maison Intercommunale des Services Publics (Place de l'église)</b>	426,825.74
--	------------

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, par 21 voix « pour », le projet de demande de subvention présenté et autorise Monsieur le Maire à le déposer auprès du département de Haute-Savoie, au titre des amendes de police.**

## ***3- Demande de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes***

Monsieur le Maire rappelle que des demandes de subventions auprès de la Région ont déjà été déposées au titre du plan de relance. Elles concernent la réhabilitation de la place de l'église et l'extension du columbarium.

## Arrivée de Monsieur Didier GERMAIN.

D'autres demandes de subvention peuvent être déposées :

- Au titre du Contrat Ambition Région :
  - Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour la **rénovation thermique du bâtiment des classes de l'école élémentaire** dont le montant estimé s'élève à 169 161€ HT.
  
- Au titre de la convention territoriale qualité de l'air avec la Région AURA :
  - Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la demande d'aide déposée au titre de la **création de zones 30**. Le montant estimatif des travaux s'élève à 14985,85 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que, pour ce qui concerne la Région, il convient d'attendre d'avoir son aval pour commencer les travaux.

La question du rond-point du Pont Neuf est abordée par certains conseillers ainsi que d'autres travaux de sécurité à engager sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que pour demander une subvention, il faut avoir en main un projet précis avec son estimatif. Ces sujets devront être discutés et travaillés en commission.

D'autres subventions pourront alors être sollicitées au fur et à mesure de l'avancement de ces projets communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, par 23 voix « pour », les projets de demandes de subventions présentés et autorise Monsieur le Maire à les déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.**

#### ***4- Convention financière avec l'Office du Tourisme du Lac d'Annecy***

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline GUIRAO qui explique que, dans le cadre du dispositif mis en place chaque année, par l'Office du Tourisme du lac d'Annecy et la commune d'Alby pour la saison estivale, l'OT participe à la prise en charge d'un agent installé au musée de la cordonnerie.

Madame GUIRAO précise que durant plusieurs années cette prise en charge a été faite sur trois mois. Cette année, la période sera réduite à deux mois et s'étendra du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Cet agent effectue des missions d'information, de communication et d'accueil.

La participation de l'OT du lac d'Annecy est fixée à deux mois de salaire sur la base du SMIC correspondant à 35h par semaine du mardi au samedi. L'Office du Tourisme met à disposition un ordinateur et une imprimante.

C'est la mairie qui recrute l'agent correspondant au profil souhaité et l'Office du Tourisme qui reverse le montant de son salaire. Cet agent sera présent du lundi au vendredi.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office du Tourisme du Lac d'Annecy pour fixer la participation financière de celui-ci sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.**

## **ADMINISTRATION**

### ***1- Mise en place d'un appel à Manifestation d'Intérêt au titre du projet de barrage hydroélectrique sur le Chéran***

Monsieur David BASTIEN et Madame Agnès BARILLIER rappellent que la possibilité d'installation d'une petite centrale hydroélectrique sur le Chéran a été évoquée lors de précédents conseils. La commission environnement souhaite s'orienter vers un acteur local pour le mener à bien. Avant de lancer les études de faisabilité, celui-ci a besoin d'avoir la certitude qu'il bénéficiera du tènement du barrage.

L'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Le projet envisagé à ce jour par une personne privée porte sur le développement et l'exploitation d'une micro-centrale hydroélectrique utilisant la force motrice du Chéran au droit d'un seuil existant d'environ 3 m de haut situé dans le Vieux Bourg d'Alby, espace intégrant le domaine privé de la collectivité, pour la production d'énergie hydroélectrique.

L'objectif du projet est de voir émerger une installation de production d'hydroélectricité qui permettrait de produire de l'énergie électrique, à partir d'une source renouvelable et non émettrice de gaz à effet de serre, de promouvoir la dimension territoriale par la participation directe des acteurs du territoire local (habitants, collectivités et entreprises), de valoriser le patrimoine foncier de la Collectivité.

Le projet doit s'intégrer dans une démarche globale en termes d'environnement, notamment en respectant la continuité écologique (piscicole et sédimentaire), le Chéran étant classé Liste 1 (art.L214-17 CE) et bénéficiant du label Rivières Sauvages, en soignant l'intégration paysagère du bâtiment, en limitant les impacts sonores liés au fonctionnement de la turbine pour éviter toute gêne des riverains surplombant le site, en rétablissant les usages actuels du site (dispositifs de surveillance des débits et de comptage des poissons ; embarquement canoé kayak), en limitant les nuisances du chantier au mieux.

La commission environnement après avoir reçu le porteur de projet et examiné de près ses tenants et aboutissants, est favorable à la démarche.

Il faut maintenant lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour permettre à l'ensemble des éventuels porteurs de projets de se positionner et à celui qui sera retenu par la commune de lancer son étude de faisabilité. Cette procédure a été conseillée par la région Auvergne Rhône-Alpes.

Les candidats seront sélectionnés sur la base de critères inscrits dans la publication

- 60% des points seront attribués à la valeur intrinsèque du candidat et en particulier en la nature de la structure porteuse : projet citoyen, local et compétences en hydro électricité.
- 30% des points dépendront de la valeur technique du projet : préservation de l'environnement et du site et production envisagée.
- 10% des points seront attribués en fonction de la valeur financière : quelle redevance, le porteur de projet s'engage-t-il à reverser à la mairie.

L'AMI devra être publié sur un journal d'annonces légales. Un mois de délai sera laissé aux candidats pour répondre.

Monsieur Jean-Claude MARTIN demande si le SMIAC a été consulté.

Madame Agnès BARILLIER répond par l'affirmative tout en faisant remarquer que le SMIAC n'a pas à s'exprimer dans l'immédiat, sachant qu'aucune caractéristique du projet n'est disponible et que d'autre part, les critères d'admissibilité d'un projet sont l'absence de réhausse du seuil, et le maintien de la continuité écologique... Pour l'instant, les élus du SMIAC attendent donc de voir le projet. Une question importante sera également celle de l'intégration paysagère et de l'environnement sonore.

Monsieur Roger FRANCHIOLO demande s'il existait, à l'origine, un seuil naturel

Monsieur Jean-Claude MARTIN pense que non, mais indique qu'il faudrait chercher dans les archives de la commune,

Monsieur Xavier ZUNINO demande confirmation du fait que la démarche d'Appel à Manifestation d'Intérêt permet potentiellement à d'autres porteurs de projet de se manifester. Il lui est répondu par l'affirmative.

Madame Agnès BARILLIER précise que l'emprise de l'usine serait au niveau de la plateforme actuelle (ancienne usine) et jusqu'à l'entrée de la passe à poisson. L'usine permettra d'alimenter environ 250 à 300 logements (énergie propre revendue à EDF)

M. Jean-Claude MARTIN tient à ce que les canoës puissent continuer à passer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le projet précité, par 20 voix « pour » et 3 « Contre » (Stéphanie Ansquer Le Duff, Didier Germain et Patrice Caquet)**

## ***2- Désignation de membres de la commission de révision des listes électorales***

Il s'agit de nommer les membres du conseil municipal chargés de contrôler la révision des listes électorales.

En effet, dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer, en lieu et place des commissions administratives qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes

d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le maire font désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

La commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Pour Alby (commune de plus de 1000 habitants), il s'agit de nommer 5 élus (en plus du Maire qui préside) pour siéger dans cette commission:

3 issus de la liste Alby Horizon 2026 et 2 issus de la liste Alby C'est Vous.

Pour rappel, des conseillers municipaux avaient été initialement désignés lors de la réunion du 7 juillet 2020 : Xavier Zunino, Stéphanie Ansquer le Duff, Jocelyne Boch, Agnès Barillier et Mohamed Boussis.

Or, il s'avère que des conseillers municipaux titulaires d'une délégation accordée par le Maire ne peuvent pas siéger dans cette commission.

Il s'agit donc de remplacer, par deux élus issus de la liste Alby Horizon 2026, monsieur Xavier Zunino (Conseiller Délégué) et madame Jocelyne Boch (adjointe).

Par ailleurs, Monsieur Mohamed Boussis ayant démissionné du conseil Municipal, il s'agit également de le remplacer par un élu issu de la liste Alby c'est Vous.

Se présentent : Madame Sandrine FLEYS, Monsieur Laurent MOULIN et Monsieur Yannick LANSARD

Madame Agnès BARILLIER et Madame Stéphanie ANSQUER LE DUFF maintiennent leur candidature.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité chacun des conseillers municipaux susnommés pour siéger au sein de la commission de révision des listes électorales.**

### ***3- Convention Coup de Pouce Emploi – Mise à disposition de locaux communaux pour permanences***

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré dernièrement la Directrice de l'association Coup de Pouce Emploi dont l'objet est de proposer à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle des missions de travail auprès de particuliers, associations, collectivités et entreprises privées.

Il s'agit d'une association intermédiaire, agréée comme structure d'insertion par l'activité économique.

Cette association souhaiterait mettre en place des permanences au sein de la commune d'Alby.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition de cette association, une fois par semaine, un bureau situé au deuxième étage de la mairie, sachant que les permanences de Coup de pouce Emploi se dérouleront durant les heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur Julien THEVENON évoque un besoin potentiel de sécurisation de l'accueil de la mairie, ouvert au public. Il propose de mettre en place une réflexion pour augmenter et garantir la sécurité des agents d'accueil.

Monsieur Jean-Claude MARTIN est d'accord sur ce principe et souligne que c'est la raison pour laquelle il tient à ce qu'il y ait toujours au moins deux agents en mairie durant les heures d'ouverture.

***Le Conseil Municipal approuve par 22 voix (Monsieur Vincent Montessuit ne prenant pas part au vote) la mise à disposition d'un bureau une fois par semaine à l'association Coup de Pouce Emploi et autorise Monsieur le Maire à signer la convention inhérente.***

#### ***4- Régularisation Foncière pour collège d'Alby***

Un travail a été initié par le Département, le SIPA et la Commune d'Alby afin de procéder à la régularisation des biens de chaque collectivité en ce qui concerne le secteur du collège René Long.

Un acte de transfert de la propriété du collège au profit du département ne pourra bien sûr être signé qu'après régularisation des actes de transfert des biens par Grand Annecy.

Il nécessite toutefois une délibération de la part de la commune d'Alby sur Chéran pour une parcelle de 8 m<sup>2</sup> sur laquelle passe l'allée du collège. A cet endroit, le découpage foncier proposé s'appuie sur la clôture existante.

***Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer favorablement en ce sens et d'approuver le délaissé de voirie par la commune, pour 8 m<sup>2</sup>, au profit du département. Avis positif unanime.***

### **DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATION**

#### ***Tirage au sort des jurés d'assise***

La répartition des jurés d'assise entre les communes est défini à l'article 260 du code de procédure pénale.

Le nombre de jurés à désigner par commune est fixé par le Préfet.

Pour la commune d'Alby-sur-Chéran, 6 personnes doivent être désignées par le Conseil Municipal.

Parmi ces personnes, deux seront retenues par les services de l'Etat pour siéger.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder à la désignation de 6 personnes en utilisant la liste électorale de la commune. Les personnes désignées devront avoir atteint l'âge de 23 ans en 2022 et avoir moins de 70 ans. Elles doivent habiter dans le département.

Les personnes tirées au sort seront avisées par courrier.



## **QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs points sont passés en revue :

- 1- **Invitation du Grand Annecy « les élus à la ferme »** : initialement prévue le 10 avril, la matinée se déroulera le samedi 29 mai, de 10h à 12h au GAEC « les douceurs de la ferme » à Annecy. Nombre de participants limité- inscription obligatoire par le lien indiqué dans le mail d'invitation.
- 2- **Mise au point du Chantier Nature organisé par la commune le 23 mai de 9h à 12h** : la commission environnement se réunira le mardi 18 mai à 19h pour cadrer les détails de l'organisation.
- 3- **Arrivées prochaines de nouveaux agents** :  
Monsieur Nicolas SIMON au service Espaces verts en remplacement de Monsieur Bernard Grillet qui a obtenu sa mutation que la commune d'Héry-sur-Alby  
Madame Hakima OUATAH à la Direction Générale des Service en remplacement de Madame Mireille Champlong qui a obtenu sa mutation au SIPA (Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby).
- 4- **Problématique du Marché hebdomadaire** :  
Madame Céline GUIRAO et Monsieur Xavier ZUNINO expliquent les difficultés des commerçants à s'installer sur la place du trophée en raison de la mise en place prochaine du podium destiné à accueillir les animations d'été. Les boules au sol, destinées à empêcher l'accès à la place sont également un problème. Il faudra en enlever et les remplacer par du matériel plus adéquat. La demande du Groupe de Travail marché est d'étendre le marché sur la placette de la mairie, au moins durant l'été.  
Plusieurs avis s'expriment.  
Sur sollicitation de Monsieur Xavier ZUNINO, Madame Jocelyne BOCH indique pourquoi elle n'est pas favorable :  
Elle indique ne pas comprendre pourquoi les élus insistent pour garder le marché sur la place du Trophée alors que, confirmé à l'usage, cette place est très contrainte en terme d'espace et de topographie, que le bassin qui s'y trouve a déjà plusieurs fois été bousculé par des camions, que l'on est obligé de limiter le fleurissement pour laisser le plus de place possible. Le marché est victime de son succès d'une part et d'autre part, il n'a certainement pas été assez réfléchi dès l'origine, à la problématique estivale avec la mise en place du podium. Elle serait favorable au déplacement du marché en un lieu beaucoup plus accessible et moins chargé de contraintes. Elle considère que l'on doit garder son charme au Vieux Bourg et cela implique que l'on ne peut pas tout y organiser systématiquement,  
Par ailleurs, en ce qui concerne la placette de la mairie : cela veut clairement dire qu'il faudra l'interdire à la circulation (y compris la place PMR) le mardi après-midi, alors que c'est le jour des rendez-vous pour l'établissement des cartes d'identité et passeports. Elle considère cela dommage pour le service au public.  
Lors des débats, il est rappelé l'intérêt du marché sur la place du Trophée, pour bien dynamiser le vieux Bourg ; il est envisagé la possibilité d'informer le public via le site internet ou lors des prises de rendez-vous, des contraintes

d'accès à la mairie le mardi après-midi (sachant que d'autres créneaux sont disponibles dans la semaine pour les CNI).

Pour conclure, les élus du conseil municipal sont majoritairement favorables à l'extension du marché sur la placette de la mairie durant la période estivale, à titre d'expérimentation.

- 5- **Permanences pour les élections des 20 et 27 juin** : le tableau se remplit, mais il reste des créneaux à couvrir.
  
- 6- **Visite programmée de la Présidente du Grand Annecy** : Madame Frédérique LARDET, viendra à la rencontre des conseillers qui le souhaitent le mardi 25 mai, à 19h au cours d'une réunion privée. Il serait souhaitable de transmettre les éventuelles questions ou sujets souhaités, en amont de la rencontre.
  
- 7- **La Combe** : suite à la dernière réunion du conseil privé sur ce sujet, les questions posées ont été transmises à la société Priam's. Une réunion s'est tenue entre l'Exécutif, la Société et le Maître d'œuvre pour faire un point de situation de ce projet. Monsieur Jean-Claude MARTIN indique que la société Priam's reviendra vers nous avec davantage de précisions sur le parcellaire, les accès, les espaces publics et privés, etc. Lorsque ces plans seront précisés, et les coûts évalués précisément, il sera organisé une réunion du groupe de travail La Combe en présence de la société Priam's et du maître d'œuvre pour les voiries et réseaux.
  
- 8- **Primes vélo** : Lors du dernier Conseil d'agglomération, ont été votées des primes à allouer aux habitants faisant l'acquisition de vélos électriques, cargos, musculaires. Le montant des primes dépend des revenus des personnes concernées. Elle est de 400 euros maximum. Par ailleurs, un sondage a été dernièrement mis en ligne sur le site de la mairie pour connaître les besoins des usagers de vélos.

9- **Volontariat Territorial en administration** :

Monsieur Jean-Claude MARTIN présente la proposition de l'Etat de développer le Volontariat Territorial en Administration – L'objectif est de renforcer l'ingénierie au sein des territoires ruraux et d'offrir une expérience valorisante à de jeunes diplômés. Ces derniers devront être âgés de 18 à 30 ans et avoir Bac+2 au minimum. Le contrat sera un contrat à durée déterminée de 12 à 18 mois pour au moins 75% d'un ETP et avec une rémunération au moins égale au SMIC. Une aide forfaitaire de 15 000€ sera attribuée par l'Etat à la structure accueillante. Recrutement possible de 200 VTA entre le 1<sup>er</sup> avril et fin juillet.

Monsieur Jean-Claude MARTIN propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre ce type de recrutement qui pourrait être très utile, notamment pour venir en aide au chef de projet qui sera recruté par l'agglo pour travailler sur le projet Petites Villes de Demain, sachant que ce chef de projet devra travailler sur trois communes : Alby, Groisy, Fillières.

Le conseil devra délibérer pour acter le processus et bénéficier de l'aide de l'Etat. Cela sera proposé lors du prochain Conseil municipal (1<sup>er</sup> juin) puisque ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour de ce soir.

Les conseillers municipaux donnent néanmoins un avis favorable de principe pour poursuivre la réflexion sur ce point.

**10-Ateliers de travail organisés par le Grand Annecy et le SIPA pour les CCAS des communes**

Mardi 18 mai, 18h45 , dans le cadre du SIPA

Mercredi 19 mai, 18h dans le cadre du CIAS du Grand Annecy.

**11-Ateliers vélo organisés par le Grand Annecy** : ils se tiendront mercredi 19 mai à partir de 18h au Pôle culturel et sportif.

**12-Emplois d'été** : une dizaine de candidatures ont été reçues. Les jeunes seront recrutés pour trois périodes de 3 semaines.

Reste à programmer les entretiens des jeunes. Ces entretiens seront menés par un ou deux membres du CCAS et par l'adjoint aux travaux (Patrice CAQUET). Monsieur Julien THEVENON se porte volontaire pour y participer également en tant que conseiller délégué à la jeunesse.

**13-Diagnostic jeunesse SIPA** : Compte-rendu est fait de la réunion qui s'est tenue mercredi 5 mai au SIPA à l'initiative de sa commission jeunesse. Un cabinet d'études a été retenu pour élaborer un diagnostic des besoins des jeunes des 11 communes du Pays d'Alby. Ce diagnostic sera suivi par l'élaboration de fiches-actions permettant aux élus de mieux orienter leurs projets en direction de la jeunesse.

Le cabinet prendra très prochainement contact directement avec les élus des communes pour les rencontrer et faire un point de situation avec eux avant d'intervenir auprès des jeunes (de 11 à 18 ans)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.**

Le Maire,  
Jean-Claude MARTIN